

# Communication sur l'Engagement

## Association entreprises pour les droits de l'homme

Période couverte : Mars 2017 – Mars 2019



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

# Déclaration de la Présidente de l'association

Le 13 mars 2019,

Notre association *entreprises pour les droits de l'homme* est une initiative d'entreprises volontaires, soucieuses de renforcer la compréhension et la prise en compte des droits de l'homme, tels que définis par les standards internationaux, dans leurs politiques et pratiques.

Les Principes du Pacte Mondial font naturellement partie des référentiels guidant nos réflexions et nos actions. Nos activités favorisent ainsi leur mise en œuvre, en aidant nos entreprises membres à les intégrer au quotidien et en promouvant le débat au niveau national notamment. Nous travaillons aussi sur leur diffusion à travers notre collaboration avec le Global Compact France.

La présente Communication sur l'Engagement décrit les actions illustrant notre engagement a cours des deux dernières années. C'est aussi l'occasion pour nous de renouveler notre soutien à cette initiative et notre engagement à diffuser et promouvoir les Principes qui la composent.

Bien sincèrement



Françoise GUICHARD  
Présidente de l'Association edh

# Présentation de l'association

L'association *entreprises pour les droits de l'homme* (edh) est un lieu d'échanges, de travaux et de propositions d'entreprises internationales pour une meilleure intégration des droits de l'homme dans les politiques et pratiques des entreprises. Ses activités sont aujourd'hui centrées sur la mise en œuvre opérationnelle des démarches de vigilance en matière de droits de l'homme dans les entreprises, telles que recommandées par les référentiels internationaux et la loi française sur le devoir de vigilance de 2017.

Inspirée par la *Business Leaders Initiative on Human Rights*, elle a été créée en 2006 et a pour objet de renforcer la compréhension et la prise en compte des enjeux relatifs aux droits de l'homme dans les entreprises et en particulier des dispositions de la Charte Internationale des droits de l'homme et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011.

Edh est une initiative d'entreprises françaises qui réunit, en décembre 2018, 16 entreprises exerçant leurs activités dans plus de cent pays et représentant environ 2,5 millions de collaborateurs.

## UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE



Par son objet même, l'association edh vise à l'application et à la promotion des Principes du Global Compact des Nations Unies

# Actions et résultats en faveur du Global Compact

L'association a pour objet de favoriser au sein des entreprises la prise en compte des droits de l'homme, tels que définis par les standards internationaux. Elle considère que les dix Principes du Global Compact ont un lien avec un ou plusieurs droits de l'homme. Cependant, compte-tenu de son objet et de ses textes de référence (en particulier les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), les activités de l'association participent plus particulièrement à l'application et à la promotion des six premiers Principes, relatifs aux droits de l'homme et normes internationales du travail.

## SYNTHESE DES ACTIONS EN FAVEUR DU GLOBAL COMPACT

### 1. Aider les membres à intégrer les Principes au quotidien

- Développer des outils de formation et de sensibilisation
- Organiser des groupes de travail dédiés / échanger les bonnes pratiques
- Informer/analyser/rencontrer des acteurs spécialisés

### 2. Participer au débat et apporter son expertise

- Expertise auprès des acteurs français
- Traduction et diffusion d'outils
- Evènement et communication

### 3. Collaborer avec le Global Compact France

## 1. Aider les membres à intégrer les Principes du Global Compact au quotidien

L'association edh a développé des outils pour une meilleure mise en œuvre opérationnelle des standards internationaux des droits de l'homme. Destinés en premier lieu aux membres de l'association, ils participent en particulier à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs au sein des entreprises.

### 1.1 Des outils de sensibilisation et de formation et d'accompagnement des démarches

- **Une journée de formation dédiée** : EDH a créé dès 2010 pour ses membres, une journée de formation spécifique à la question des droits de l'homme pour aider les collaborateurs à les intégrer au quotidien dans leurs pratiques. Ces sessions ont continué sur les années 2017 et 2018 et le programme de la formation a été revu pour tenir compte de l'actualité française et des besoins des membres. Il est aujourd'hui essentiellement centré sur le devoir de vigilance.

# Actions et résultats en faveur du Global Compact

- **Des modules elearning** : pour cibler une population plus large, l'association a développé en 2016 **un module e-learning de sensibilisation** aux risques en matière de droits de l'homme et aux processus associés de gestion de risques, revu aussi en 2018 compte-tenu de la loi française sur le devoir de vigilance.

En 2018 un nouveau module, plus spécifique, portant sur «les achats, les droits de l'homme et le devoir de vigilance » a par ailleurs été développé.

- **Des webinars** : En 2018, EDH a par ailleurs développé des webinars de présentation d'outils ainsi qu'un cycle de 10 webinars publics sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'homme, en partenariat avec l'association RSE et PED et SHERPA.

## 1.2 Partage d'expériences et échanges entre les membres

- Outre ses outils de formation et de sensibilisation, l'association développe d'autres actions pour aider les entreprises à mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable effectif avec, depuis 2017, un focus sur la mise en œuvre du plan de vigilance français.
- L'association a ainsi organisé annuellement des échanges de pratiques entre les membres (et notamment les directions juridiques et les directions RSE) autour thèmes spécifiques:
  - En 2017 les thèmes retenus étaient : gestion de la supply chain, cartographie des risques, publicité des plans de vigilance et remédiation.
  - En 2018 les réunions thématiques ont concerné la cartographie des risques, les dispositifs d'alerte, la concertation autour des grands projets et le travail forcé
- Par ailleurs des rencontres avec des acteurs spécialisés du domaine (ONGs, experts) sont régulièrement organisées afin d'apporter une expertise juridique aux membres et de faciliter les échanges avec leurs parties prenantes.

# Actions et résultats en faveur du Global Compact

## 2. Participer au débat et apporter son expertise

Depuis octobre 2013, edh contribue aux travaux de la plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité sociétale des entreprises, en tant que membre suppléant du Global Compact France. Elle participe en particulier aux réflexions sur la diligence raisonnable et sur la chaîne de valeur.

→ En 2017, edh a notamment participé aux groupes de travail liés aux droits de l'homme et a contribué à l'avis sur les relations responsables.

Edh est la seule association d'entreprises françaises spécialisée dans le domaine des droits de l'homme. A ce titre, elle témoigne régulièrement de son expertise sur le sujet. En 2018, elle a notamment été sollicitée par d'autres entreprises; des fédérations professionnelles, des acteurs institutionnels français et des ONGs, ainsi que des organisations internationales.

La parution de **l'étude sur l'application de la loi sur le devoir de vigilance en avril 2018** - qui fournit une analyse des premières tendances quant à l'application de la loi française par les entreprises - a permis à l'association de se positionner et de confirmer son expertise sur le sujet « droits de l'homme et démarches de vigilance ».



→ Fort de cette expertise, EDH a notamment participé à plusieurs événements. En 2017 et en 2018, elle était présente à la session au forum annuel de Genève sur « entreprises et droits de l'homme » organisée par les Nations Unies avec des témoignages d'entreprises. En septembre 2018, lors du forum Convergence, l'association a organisé deux tables rondes sur la loi devoir de vigilance et les dispositifs d'alerte. Enfin en décembre 2018 EDH a organisé en partenariat avec l'IHRB une conférence sur le travail forcé.



Ce travail d'expertise se poursuit notamment avec la parution en février 2019 d'une **étude ayant pour objet d'analyser le contenu des plus récents accords-cadres mondiaux (2017-2019)** au regard de leur dimension droits de l'homme et du devoir de vigilance des entreprises internationales



# Actions et résultats en faveur du Global Compact

## 3. Collaborer avec le Global Compact France

Edh et le réseau local du Global Compact en France, le *Global Compact France*, ont signé un partenariat depuis 2014, pour favoriser le partage d'expériences et la mise en commun de ressources et d'expertise.

Ce partenariat s'est traduit notamment par :

- Des échanges réguliers et l'organisation d'événements auprès des entreprises françaises, comme la co-organisation d'un événement commun d'information chez Schneider Electric sur les plans de vigilance en décembre 2017, ou d'une rencontre des entreprises françaises à l'occasion du forum annuel de Genève de 2018.
- La participation de l'association edh au « club droits humains » du Global Compact France et l'apport de son expertise sur le volet droits de l'homme et devoir de vigilance.

